

N° 75-001-X au catalogue

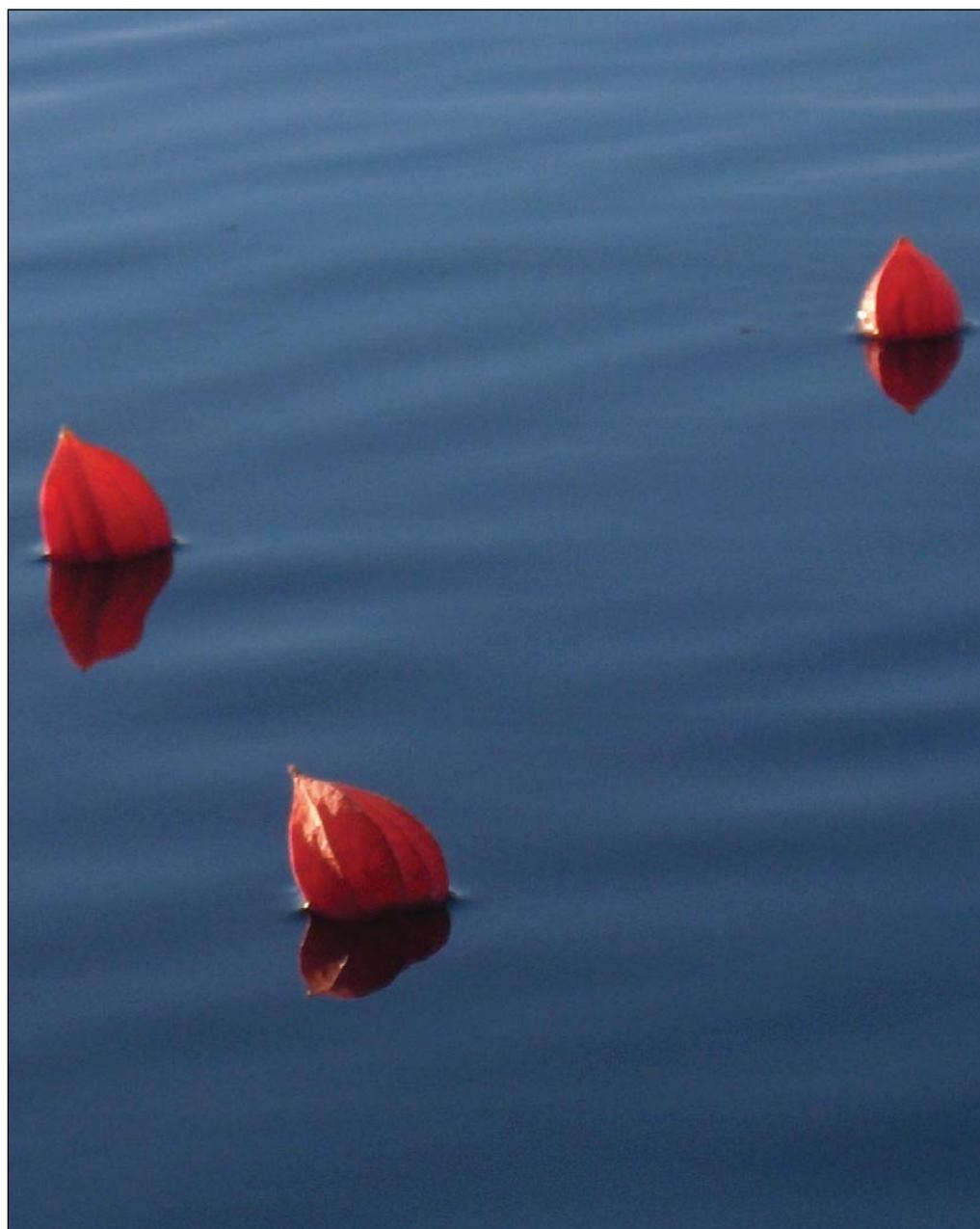
L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Août 2010

Vol. 11, n° 8

- Remplacement du revenu pendant les années de retraite
- Jeux de hasard, 2010



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade Tunney's Pasture, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : 613-951-4628; courriel : perspective@statcan.gc.ca).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75-001-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-X au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-X) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2010. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade Tunney's Pasture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 ^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Remplacement du revenu pendant les années de retraite

- En 2006, le revenu familial d'une personne type de 77 à 79 ans, représentait environ 80 % du revenu familial de cette personne à la mi-cinquantaine, soit 23 ans plus tôt.
- Les personnes se situant dans le quintile de revenu familial inférieur atteignaient généralement des taux de remplacement plus élevés puisque la plupart d'entre elles avaient des taux de remplacement au-dessus de 1,0 (ou 100 %) à environ 75 ans.
- La plupart des personnes du quintile de revenu supérieur avaient des taux de remplacement moins élevés, autour de 0,7. Un tiers d'entre elles avaient tout de même des taux de remplacement au-dessus de 0,8 vers 75 ans.
- Les personnes du quintile intermédiaire avaient généralement des taux de remplacement plus près de 0,8, mais une minorité appréciable d'entre elles — environ 22 % — avaient des taux de remplacement ne dépassant pas 0,6.
- De plus, les sources de revenu de retraite différaient d'un groupe de revenu à l'autre. Dans le cas des personnes qui se situaient dans le quintile inférieur, les pensions de l'État (Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec, Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti) représentaient en moyenne les deux tiers du revenu familial total à environ 75 ans. Les personnes faisant partie du quintile supérieur comptaient beaucoup plus sur des sources de revenu privées.
- Chez les Canadiens ayant un revenu intermédiaire, les sources de revenu de retraite privées et publiques constituaient 34 % et 46 % respectivement du revenu familial total avant impôts.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPF au catalogue)**



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*

BON DE COMMANDE	ENVOYEZ À Statistique Canada Division des finances 100, promenade du Pré Tunney, 6 ^e étage Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0T6		TÉLÉPHONE 1-800-267-6677 Mentionnez PF027090		TÉLÉCOPIEUR 1-877-287-4369 613-951-0581		COURRIEL Infostats@statcan.gc.ca		MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)							
	Veuillez débiter mon compte : <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> VISA <input type="checkbox"/> American Express								N° de carte _____ Date d'expiration _____							
	Signature _____								Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____							
	<input type="checkbox"/> Paiement inclus _____ \$								Signature de la personne autorisée _____							
	N° au catalogue		Titre						Abonnement		Canada (\$ CA)		Quantité		Total \$ CA	
	75-001-XPF		L'emploi et le revenu en perspective						1 an		63,00					
									2 ans		100,80					
									3 ans		132,30					
	*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 6 % et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____.								Total							
	Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.								TPS (6 %)							
Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions <input type="checkbox"/> ou des études de marché <input type="checkbox"/> , cochez la case correspondante.								TVP en vigueur								
								TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)								
								Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA								
								Total général								

Remplacement du revenu pendant les années de retraite

Sébastien LaRochelle-Côté, Garnett Picot et John Myles

Récemment, les sources de revenu de retraite des Canadiens ont reçu une plus grande attention en raison d'une série de nouvelles propositions provenant des gouvernements provinciaux, de groupes de réflexion et d'associations. Une partie de cette attention est attribuable aux événements économiques récents qui ont influencé les revenus de régimes de retraite privés et les régimes de pension agréés. Toutefois, les tendances à plus long terme, notamment une plus grande longévité, des taux d'épargne moins élevés et des niveaux d'endettement plus élevés des ménages, y sont également pour quelque chose.

Les programmes de soutien du revenu pour les personnes âgées existent depuis longtemps au Canada. Le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse a vu le jour en 1952, remplaçant des programmes provinciaux datant des années 1920. Le Régime de pensions du Canada, conçu pour remplacer une partie des revenus d'emploi, a été lancé en 1965. Peu de temps après, les analystes de politiques ont commencé à se demander si le système de revenu de retraite serait efficace pour remplacer le revenu gagné pendant les années de travail¹.

Une évaluation du remplacement du revenu de retraite nécessite deux éléments clés. D'abord, nous avons besoin de données à long terme sur le revenu des particuliers. De telles données couvrant une période de plus d'un quart de siècle sont disponibles à partir d'un échantillon de déclarations de revenus (voir *Source des données et définitions*). Ensuite, il nous faut une définition opérationnelle du terme « taux de remplacement ». L'approche utilisée ici consiste à établir un revenu total de base pour les particuliers à la mi-cinquantaine et à suivre leur revenu rajusté selon l'inflation jusqu'à ce

qu'ils aient environ 75 ans. Les revenus sont rajustés de façon à refléter les changements de taille de la famille, de sorte que les taux de remplacement tiennent compte des besoins de dépenses estimés du ménage.

En utilisant cette définition, une étude précédente s'est penchée sur les particuliers ayant un niveau élevé de participation au marché du travail (LaRochelle-Côté et coll., 2008). Cette étude a révélé que le revenu familial d'un particulier type âgé d'environ 75 ans représentait environ 80 % du revenu de cette personne à environ 55 ans². Chez les particuliers appartenant au quintile de revenu inférieur, le taux de remplacement type était de 100 %, chez les particuliers du quintile de revenu intermédiaire, le taux était de 80 %, et chez les particuliers du quintile de revenu supérieur, ce taux était d'environ 70 %. L'étude a également révélé que le revenu pendant les années de retraite a augmenté au fil du temps.

D'autres études ont poussé la notion des taux de remplacement afin d'examiner les différences dans les divers sous-groupes (Schellenberg et Ostrovsky, 2009) ou examiné d'autres définitions du revenu (Brown, Hou et LaFrance, 2010; et Denton, Finnie et Spencer, 2009) et en sont arrivées à des résultats similaires. Le consensus indique que le système de revenu de retraite actuel, qui combine des programmes publics et des revenus de régimes privés, offre des taux de remplacement relativement élevés pour les travailleurs médians, du moins en comparaison avec les prévisions plus pessimistes des années 1960 et 1970.

Toutefois, les taux de remplacement médians saisissent seulement les tendances centrales de la population ou d'un groupe défini. Ils n'indiquent pas la situation de tous les particuliers du groupe. Par exemple, l'étude de 2008 a révélé qu'un quart des particuliers du quintile de revenu intermédiaire avaient des taux de remplacement en dessous de 60 % au moment où ils ont atteint 75 ans. Cela soulève la possibilité que de nombreux Canadiens du quintile de revenu intermédiaire ont à faire face à une diminution du bien-être économique pendant la retraite.

Sébastien LaRochelle-Côté est au service de la Division de la statistique du travail. On peut le joindre au 613-951-0803. Garnett Picot est au service de la Division de l'analyse sociale. On peut le joindre au 613-951-8214. John Myles est au service de l'Université de Toronto. On peut le joindre au 416-946-5886. On peut également joindre les auteurs à perspectives@statcan.gc.ca.

Source des données et définitions

La présente étude utilise des données annuelles provenant de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). La DAL est un échantillon aléatoire de 20 % du Fichier sur la famille T1, un fichier transversal annuel de tous les déclarants. Les particuliers choisis pour la DAL sont reliés au fil des ans afin de créer un profil longitudinal de chaque particulier. La DAL contient des données démographiques, sur les revenus et d'autres renseignements fiscaux pour la période allant de 1982 à 2007. Ces données permettent de suivre l'évolution de la situation financière des particuliers sur une longue période.

Au début des années 1980, les particuliers vivant dans des familles qui avaient un revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » inférieur à 10 000 \$ avaient une moins grande probabilité de déclaration fiscale puisque les crédits d'impôt remboursables n'ont pas été implantés avant le début des années 1990. Les particuliers qui avaient un revenu familial permanent très faible à l'âge de 55 ans, en dessous de 14 000 \$ pour une famille de deux, ou en dessous de 20 000 \$ pour une famille de quatre, ont donc été exclus de notre échantillon. Dans l'ensemble, approximativement 80 % à 85 % de la population canadienne est comprise, selon la cohorte examinée.

Bien que la plupart des résultats soient basés sur une cohorte de particuliers qui étaient âgés de 54 à 56 ans en 1983, les résultats sur les taux de remplacement ont également été examinés pour cinq autres cohortes de jeunes retraités afin de déterminer si les résultats variaient d'une cohorte à l'autre. Les cinq autres cohortes étaient composées de particuliers âgés de 54 à 56 ans en 1986, 1989, 1992, 1995 et 1998.

Une question clé consiste à savoir si la plupart des Canadiens, et non pas seulement ceux ayant un niveau élevé de participation au marché du travail, obtiennent des niveaux similaires de revenu de retraite. Par exemple, dans l'enquête précédente, on n'aurait pas inclus les conjoints dont les partenaires avaient un emploi à temps plein, mais qui eux-mêmes ne travaillaient pas ou qui travaillaient à temps partiel. Or il est tout aussi important de savoir si les particuliers conservent leur niveau de vie à la retraite. Environ 50 % de la population a été exclue de l'étude précédente. La présente étude a une plus grande portée puisqu'elle comprend de 80 % à 85 % de la population à l'aube de la retraite et évalue la mesure dans laquelle les niveaux de revenu familial sont conservés lorsque les particuliers arrivent dans la tranche des personnes âgées³.

Sources de revenus

Étant donné que les familles se partagent généralement les ressources, le revenu familial total est un meilleur indicateur des ressources financières que le revenu du

particulier. Toutes les sources de revenus de tous les membres de la famille sont donc comprises dans l'analyse : transferts gouvernementaux (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec, ainsi que tous les autres programmes de transferts gouvernementaux), sources privées (revenu des régimes de pension agréés et des régimes enregistrés d'épargne-retraite, gains, investissements, dividendes, gains en capital) et revenu provenant d'« autres » sources. Puisque les familles réalisent également certaines économies d'échelle, les niveaux de revenu sont également rajustés pour tenir compte de la taille de la famille⁴. Afin de limiter les répercussions possibles des fluctuations à court terme, toutes les valeurs de revenu sont calculées au moyen de moyennes mobiles de trois ans. Les valeurs de revenu ont été ajustées à l'aide de l'Indice national des prix à la consommation pour représenter des dollars constants de 2006.

Comme dans l'étude de LaRochelle-Côté et coll. (2008), les données fiscales provenant de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) servent à examiner l'évolution du revenu au sein d'un groupe de particuliers âgés de 54 à 56 ans en 1983 jusqu'à ce qu'ils aient eu de 77 à 79 ans en 2006 (voir *Source des données et définitions*). Considérer des particuliers âgés de 54 à 56 ans s'avérerait nécessaire pour accroître la taille de l'échantillon et permettre des analyses plus détaillées. L'unité d'analyse est le particulier, mais tous les revenus sont déclarés au niveau de la famille. Les composantes du revenu sont déclarées de la même façon, c'est-à-dire que les valeurs déclarées pour l'investissement ne renvoient pas au revenu de placements du particulier, mais plutôt au revenu de la famille à laquelle le particulier appartient.

En plus du revenu total, quatre sous-catégories sont examinées :

- revenus obtenus à titre d'employé ou revenus de travail autonome;
- revenu d'un régime de pension privé, qui comprend les prestations des régimes de pension agréés (RPA), des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), des fonds de revenu de retraite (FRR) et d'« autres revenus » (y compris les primes de départ, les rentes et d'autres sources de revenus des régimes de retraite privés);
- revenu d'un régime de pension de l'État, y compris la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC et RRQ);

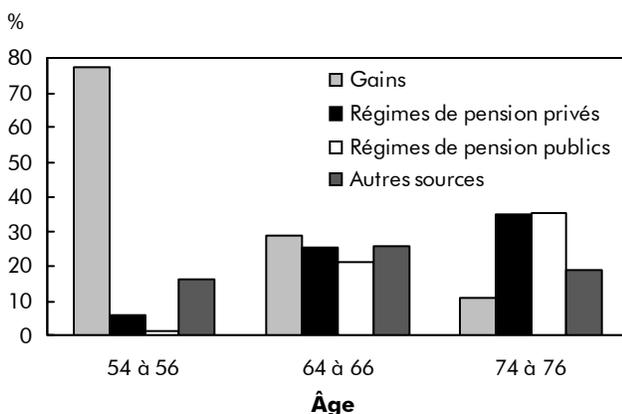
- d'autres sources, notamment le revenu des investissements, les gains en capital et les dividendes, ainsi que les revenus provenant de sources diverses (par ex., les prestations d'assurance-emploi et les crédits de taxe sur les produits et services).

Le revenu total moyen diminue avec l'âge

Lorsqu'ils étaient à la mi-cinquantaine, les particuliers avaient en moyenne un revenu avant impôts ajusté par « équivalent-adulte » de 50 000 \$. Dix ans plus tard, ce revenu avait baissé à 46 700 \$, et 20 ans plus tard, les mêmes particuliers avaient un revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » d'approximativement 42 700 \$.

Au fur et à mesure que les Canadiens vieillissent, leurs sources de revenus changent (graphique A). À l'âge de 54 à 56 ans, plus de 75 % du revenu familial provenait des gains. À l'âge de 74 à 76 ans, les régimes de pension privés représentaient environ un tiers de tous les revenus et les régimes de pension de l'État un autre tiers, tandis que les revenus provenant des investissements, des gains en capital et des dividendes représentaient presque 20 %. Dans le cas des particuliers âgés d'environ 75 ans, les revenus d'emploi généraient toujours environ 10 % du revenu familial moyen.

Graphique A Revenu familial moyen avant impôt ajusté par équivalent-adulte



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

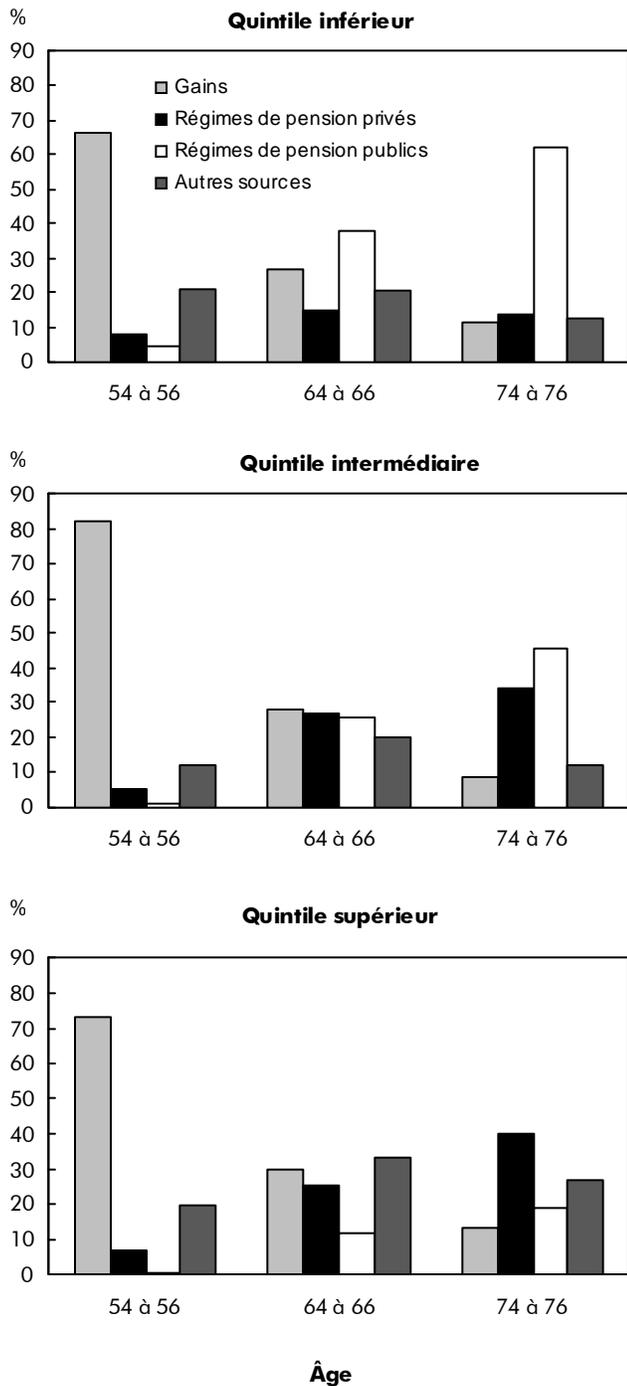
La position de départ d'un particulier dans la répartition du revenu peut influencer les niveaux de revenu subséquents et les sources de revenus. La question à se poser est la suivante : compte tenu d'un certain niveau de revenu au début de la période, de quelle façon évoluent le revenu total et ses composantes au fil du temps? On attribue des quintiles de revenu⁵ aux particuliers en fonction de leur revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » vers l'âge de 55 ans. En vertu de cette approche, le quintile de chaque personne ne change pas au fur et à mesure qu'elle vieillit.

Dans le cas des particuliers du quintile inférieur, le revenu familial moyen avant impôts *augmente* à l'âge de 65 ans. Dans le cas des particuliers à la mi-cinquantaine, le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » se chiffrait en moyenne à environ 20 000 \$ (avant impôts) dans le quintile inférieur. Pour ce qui est des particuliers à la mi-soixantaine, le revenu familial total est passé à 25 000 \$ pour les mêmes particuliers pour ensuite diminuer et se situer à 23 400 \$ vers 75 ans. Le revenu du travail représentait les deux tiers du revenu total vers l'âge de 55 ans pour les particuliers du quintile inférieur (graphique B). Au moment où les particuliers avaient atteint environ 75 ans, le revenu des régimes de l'État (SV, SRG, RPC, RRQ) représentait 62 % du revenu total de ce groupe. De toute évidence, les régimes de pension de l'État jouent un rôle considérable dans le maintien du niveau de vie chez les familles se situant dans le quintile de revenu inférieur.

Les trajectoires du revenu étaient plutôt différentes dans le quintile intermédiaire. Les particuliers se situant dans ce quintile ont vu le revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » passer de 43 100 \$ vers l'âge de 55 ans à 38 600 \$ au milieu de la soixantaine, et à 33 300 \$ vers 75 ans. Étant donné que le revenu dans les familles du quintile inférieur augmentait avec l'âge et diminuait dans les familles du quintile intermédiaire, l'écart de revenu entre ces deux groupes diminuait au fur et à mesure que la cohorte vieillissait.

Les gains représentaient 82 % du revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » des particuliers du quintile intermédiaire vers l'âge de 55 ans, mais, à l'âge de 75 ans, les régimes de pension de l'État jouaient également un rôle important. Les régimes de pension de l'État représentaient 46 % du revenu familial avant impôts et un autre tiers provenait des régimes de pension privés. Par conséquent, tandis que les régimes de pension de l'État constituaient la plus importante source de revenus pour les personnes âgées du quintile

Graphique B Revenu familial moyen avant impôt ajusté par équivalent-adulte, selon le quintile



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

intermédiaire, plus de la moitié de leur revenu provenait de régimes de pension privés et d'épargnes et d'investissements personnels.

Les particuliers du quintile supérieur ont vu leur revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » chuter au fur et à mesure qu'ils sont passés d'environ 55 ans à 75 ans, le revenu étant passé de 99 200 \$ à 80 900 \$. À tous les âges, le revenu découlant des investissements, des dividendes et des gains en capital comprenait une plus grande portion du revenu total comparativement à ceux des quintiles inférieurs. Dans le cas des particuliers d'environ 55 ans, les gains représentaient 73 % du revenu familial et 20 % provenaient d'autres sources (investissements, dividendes et gains de capital). Lorsque ces particuliers du quintile supérieur atteignaient 75 ans, leurs régimes de pension privés représentaient la plus grande partie de leur revenu familial (40 %) suivi du revenu découlant des investissements, des gains en capital et des dividendes (environ 27 %), des régimes de pension de l'État (19 %) et des gains (14 %).

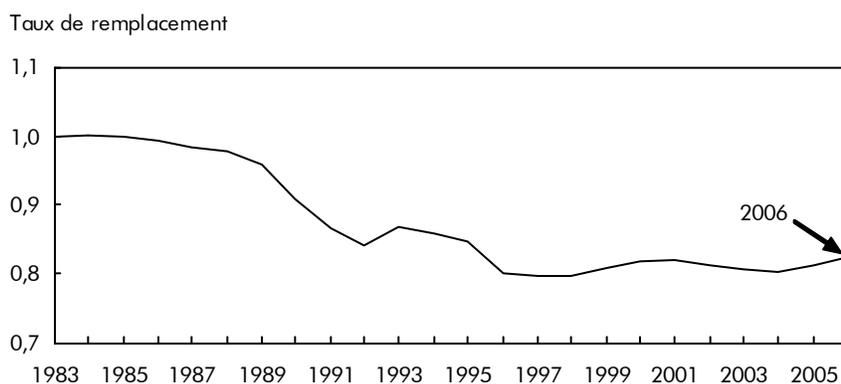
En somme, pour les particuliers ayant environ 75 ans, les régimes de pension de l'État représentaient le cinquième du revenu de ceux qui se situaient dans le quintile supérieur, les deux cinquièmes de ceux qui se situaient dans le quintile intermédiaire et les deux tiers de ceux qui se situaient dans le quintile inférieur.

Taux de remplacement

Le taux de remplacement évalue la mesure dans laquelle les flux de revenus (principalement les gains) sont « remplacés » par diverses sources de revenus (régimes de pension privés et de l'État, investissements et gains) lorsqu'un particulier passe du marché du travail à la retraite.

Les taux de remplacement sont calculés pour chaque particulier chaque année en fonction de son revenu de départ lorsque cette personne atteint la mi-cinquantaine⁶. Par exemple, on obtient le taux de remplacement d'un particulier en 2000 en divisant son revenu familial total ajusté par « équivalent-adulte » en 2000 par le revenu familial total de ce même particulier en 1983 (les deux valeurs étant exprimées en moyennes mobiles de trois ans). Par la suite, pour chaque année du panel, on calcule le taux de remplacement médian d'une population donnée afin d'avoir une idée de ce qui devrait être interprété comme un taux de remplacement « type ». Étant donné que le revenu après impôts est la meilleure mesure du revenu « disponi-

Graphique C Taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par équivalent-adulte parmi toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

ble » pour cette étude, il est utilisé dans le calcul des taux de remplacement⁷.

Le taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » après l'âge de 65 ans est d'environ 0,8 (ou 80 %) du revenu des particuliers à la mi-cinquantaine (graphique C). Les taux de remplacement médians pour la cohorte de Canadiens âgés de 54 à 56 ans en 1983 sont passés de 1,0 (selon la définition) à 0,8 au milieu des années 1990 (lorsque ces Canadiens étaient à la fin de la soixantaine) et sont demeurés stables à ce niveau bien après le début des années 2000 (lorsqu'ils étaient âgés d'environ 77 à 79 ans)⁸. Somme toute, ces résultats sont similaires aux constatations précédentes utilisant une population plus restreinte (LaRochelle-Côté et coll., 2008).

Ces résultats s'appliquent au travailleur médian et pourraient ne pas être représentatifs d'autres secteurs

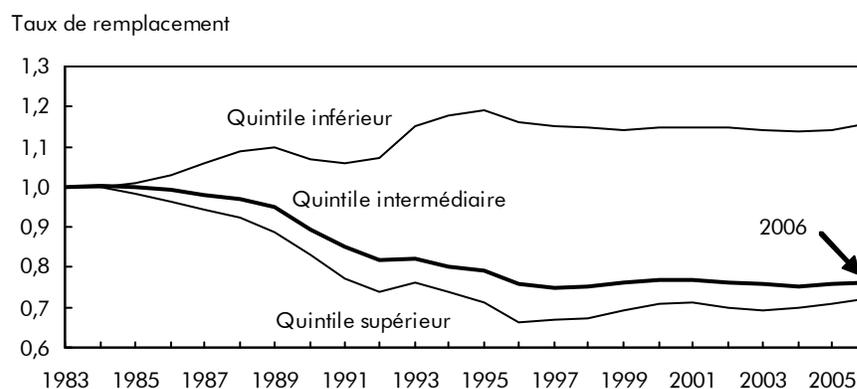
de la répartition du revenu. Un examen des taux de remplacement entre les quintiles et à l'intérieur de ces derniers permettrait d'avoir un tableau plus complet de la situation.

Des taux de remplacement plus élevés dans les quintiles de revenu inférieurs

Reflétant les tendances du revenu moyen, les taux de remplacement varient en fonction d'où se situe le revenu dans la répartition (graphique D). En général, plus le revenu est élevé à l'âge de 54 à 56 ans, moins le taux de remplacement sera élevé pendant les années de retraite. Selon les médianes à l'intérieur du quintile, les particuliers de 54 à 56 ans du quintile inférieur avaient des taux de remplacement médians supérieurs à 1,0. Dans ce groupe, le taux de remplacement médian a augmenté à un peu plus de 1,1 au début des années 1990 et est demeuré autour de 1,1 jusqu'en 2006, lorsque les membres de la cohorte étaient âgés de 77 à 79 ans.

Les taux de remplacements étaient moins élevés dans le quintile intermédiaire. Leur taux de remplacement médian est passé à environ

Graphique D Taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par équivalent-adulte, selon le quintile de revenu



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

0,75 au milieu des années 1990 (pour les particuliers à la fin de la soixantaine) et est encore une fois demeuré stable au cours des années 2000.

Les personnes du quintile de revenu supérieur avaient le plus grand revenu à remplacer et ont connu les taux de remplacement les moins élevés. Les taux médians pour ce groupe sont passés à environ 0,65 au milieu des années 1990 et ont remonté pour se situer à environ 0,7 au début des années 2000, lorsque les personnes étaient âgées d'environ 75 ans.

Les taux de remplacement varient à tous les niveaux de revenu

Tout comme les taux de remplacement varient d'un quintile à l'autre, ils peuvent également varier à l'intérieur des quintiles de revenu. Par exemple, ce ne sont pas tous les particuliers du quintile de revenu inférieur qui ont atteint des taux de remplacement supérieurs à 100 %. Dans le même ordre d'idées, ce ne sont pas tous les particuliers du quintile de revenu supérieur qui avaient des taux de remplacement entre 0,6 et 0,7. Par conséquent, nous examinons la répartition des taux de remplacement dans chaque quintile de revenu à différents moments dans le temps (tableau 1).

Par définition, tous les particuliers avaient un taux de remplacement de 1,0 en 1983. Toutefois, même si les particuliers dans un quintile avaient des niveaux de revenu similaires à l'âge de 55 ans, les taux de remplacement variaient au fur et à mesure qu'ils vieillissaient.

Dans le quintile inférieur, par exemple, bien que la plupart des particuliers aient eu des taux de remplacement supérieurs à 100 %, environ un tiers d'entre eux avaient

des taux de remplacement en dessous de ce seuil vers 75 ans. Au sein de ce groupe, 24 % avaient des taux de remplacement entre 0,8 et 1,0, et 9 % avaient des taux de remplacement en dessous de 0,8. À l'inverse, plus des deux tiers avaient des taux de remplacement supérieurs à 1,0 et 23 % avaient même des taux de remplacement supérieurs à 1,5. Pour ajouter une certaine perspective, le niveau de revenu moyen avant impôts pour les particuliers à la mi-cinquantaine se situant dans le quintile inférieur était d'environ 25 000 \$.

Comparativement à ceux du quintile inférieur, les taux de remplacement du quintile de revenu intermédiaire étaient moins élevés et plus répartis. Un peu plus d'un tiers des particuliers du quintile intermédiaire avaient des taux de remplacement entre 0,6 et 0,8 vers 75 ans. Un autre quart a remplacé entre 0,8 et 1,0 de son revenu précédent, alors qu'un cinquième avait des taux de 0,6 ou moins. Par ailleurs, environ un particulier sur cinq qui se situait dans ce quintile avait des taux de remplacement supérieurs à 1,0. Certains soutiennent que des taux de remplacement peu élevés peuvent

Tableau 1 Catégories de taux de remplacement parmi les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983

	Répartition selon le groupe d'âge				
	54 à 56 ans en 1983	59 à 61 ans en 1988	64 à 66 ans en 1993	69 à 71 ans en 1998	74 à 76 ans en 2003
	%				
Ensemble des personnes					
≤ 0,4	0,0	3,1	3,1	2,4	2,8
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	7,9	13,5	16,6	16,6
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	17,0	25,2	31,2	29,8
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	24,7	20,9	22,0	22,3
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	36,6	25,4	20,4	20,7
> 1,5	0,0	10,7	11,9	7,4	7,8
Quintile inférieur					
≤ 0,4	0,0	5,2	1,9	0,2	0,2
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	6,4	3,6	0,5	0,9
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	11,8	10,9	8,3	8,0
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	17,8	18,9	24,0	24,4
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	37,2	37,9	43,9	43,4
> 1,5	0,0	21,5	26,7	23,0	23,2
Quintile intermédiaire					
≤ 0,4	0,0	2,1	2,0	0,7	0,9
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	7,6	14,2	19,9	21,0
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	17,5	30,5	37,8	35,5
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	27,3	22,8	23,1	23,1
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	38,7	23,0	15,2	16,0
> 1,5	0,0	6,9	7,5	3,1	3,5
Quintile supérieur					
≤ 0,4	0,0	3,4	6,4	7,7	8,4
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	10,8	21,0	28,1	25,9
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	20,3	27,2	34,1	31,1
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	25,3	17,8	15,6	17,7
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	31,2	19,3	10,6	12,2
> 1,5	0,0	9,0	8,3	4,0	4,7

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

indiquer un manque de préparation à la retraite pour une minorité appréciable de contribuables ayant un revenu intermédiaire (Mintz, 2009).

Enfin, les particuliers du quintile de revenu supérieur ont également connu une variation de leurs taux de remplacement. Environ un tiers des particuliers du quintile supérieur avaient des taux de remplacement de 0,6 ou moins vers l'âge de 75 ans, et un autre tiers d'entre eux avaient des taux de remplacement entre 0,6 et 0,8. Bien que des proportions similaires des quintiles supérieur et intermédiaire aient eu des taux de remplacement du revenu supérieurs à 1,0, ceux du quintile supérieur étaient plus susceptibles d'avoir un taux de remplacement de 0,6 ou moins (34 % contre 22 %)⁹. Bien que les taux de remplacement dans le quintile supérieur soient quelque peu inférieurs à ceux du quintile intermédiaire, il est important de souligner que le revenu moyen ajusté par « équivalent-adulte » pour la période de base dans le quintile supérieur représentait plus du double de celui dans le quintile intermédiaire.

Quelle est la situation des cohortes plus récentes?

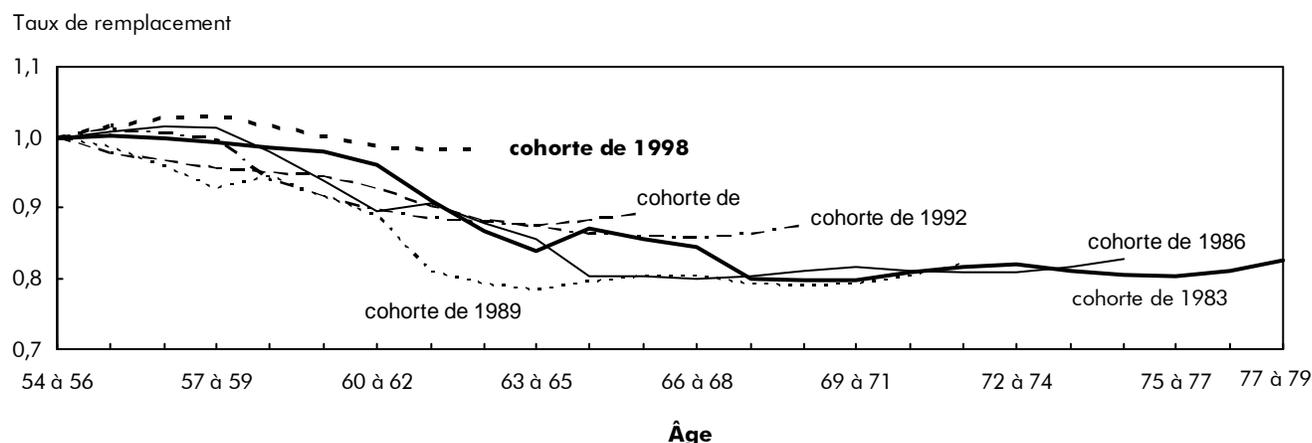
La cohorte suivie dans le présent article était âgée de 54 à 56 ans en 1983. La plupart de ces particuliers avaient pris leur retraite, en entier ou en partie, au milieu des années 1990. Leurs taux de remplacement

du revenu ont donc été influencés par la tendance des revenus et les programmes de transfert propres à cette période, ainsi que par les événements économiques subséquents. On se demande donc si les tendances observées pour cette cohorte s'appliquent aux cohortes plus récentes. Ainsi, cinq cohortes subséquentes âgées de 54 à 56 ans en 1986, 1989, 1992, 1995 et 1998 ont été suivies jusqu'en 2006 (graphique E). Même si les cohortes plus récentes ont des périodes d'observation plus courtes que les cohortes plus âgées, elles permettent la comparaison des trajectoires pour au moins huit ans.

En général, les cohortes plus récentes ont des revenus plus élevés que la cohorte de 1983. Lorsque les gains en capital étaient exclus du total, le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » vers l'âge de 55 ans atteignait en moyenne 49 300 \$ pour la cohorte de 1983 puis augmentait de façon constante pour atteindre 58 100 \$ pour la cohorte de 1998. Ces gains de revenu pour les cohortes plus jeunes en comparaison avec les cohortes précédentes ont été maintenus jusqu'à ce que ces particuliers aient tous atteint au moins le début de la soixantaine.

Malgré le fait que les revenus moyens sont plus élevés, les taux de remplacement médians augmentent également pour les cohortes plus récentes, en particulier chez celles qui ont atteint l'âge de 55 ans après 1990.

Graphique E Taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par équivalent-adulte pour toutes les personnes, selon la cohorte



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

Des calculs plus détaillés (données non indiquées) révèlent que les taux de remplacement médians ont en général augmenté dans les quintiles inférieur et intermédiaire, mais on ne distingue aucune tendance nette pour le quintile supérieur.

Les facteurs qui contribuent à cette hausse du revenu familial comprennent notamment l'augmentation des gains pour les travailleurs âgés, en particulier les femmes, et l'augmentation du revenu provenant de régimes de pension privés pour les retraités du début des années 1980 au milieu des années 1990. Depuis, les taux d'emploi ont augmenté pour la population âgée de 55 ans et plus.

Pour des résultats plus détaillés, voir LaRochelle-Côté et coll. (2010).

Résumé

Dans le cadre d'une étude précédente, LaRochelle-Côté et coll. (2008) ont analysé les taux de remplacement du revenu familial pour les particuliers qui avaient un niveau élevé de participation au marché du travail, environ 50 % de ces derniers étant à la mi-cinquantaine. La majorité d'entre eux ont été en mesure de remplacer plus des trois quarts de leur revenu à partir du moment où ils ont atteint la mi-cinquantaine, même plus longtemps après la retraite.

Le présent document élargit cette analyse de façon à comprendre tous les particuliers à la mi-cinquantaine ayant un revenu familial d'au moins 10 000 \$. Par conséquent, cette analyse couvre un groupe beaucoup plus grand que l'étude précédente, de 80 % à 85 % des personnes âgées de 54 à 56 ans, selon la cohorte étudiée.

Malgré ces changements, les résultats des deux analyses sont similaires. En 2006, le revenu familial rajusté de la personne âgée médiane vers la fin de sa septième décennie de vie représentait environ 80 % de son revenu à la mi-cinquantaine. Comme dans l'étude précédente, moins le revenu des particuliers à la mi-cinquantaine était élevé, plus le taux de remplacement était élevé lorsqu'ils arrivaient dans la tranche des personnes âgées. Les particuliers du quintile inférieur ont atteint en général un taux de remplacement de 110 % à la mi-soixantaine, tandis que les particuliers du quintile de revenu supérieur avaient des taux de remplacement se situant autour de 0,7. On a constaté une certaine variation dans les quintiles. Par exemple, plus de 20 % des Canadiens du quintile de revenu in-

termédiaire avaient des taux de remplacement de 0,6 ou moins de leur revenu à la mi-cinquantaine après 20 ans.

Des taux de remplacement similaires ont été constatés pour d'autres cohortes de retraités qui ont atteint l'âge de la retraite dans les années 1980. Bien que les données ne couvrent pas une aussi longue période, les résultats semblent indiquer que les taux de remplacement peuvent être légèrement supérieurs pour les cohortes qui ont atteint l'âge de 55 ans dans les années 1990.

Perspective

Notes

1. Voir Perrin (1969) et le rapport de 1980 du Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite du gouvernement fédéral (Gouvernement du Canada, 1980).
2. Plus précisément, les particuliers de l'échantillon devaient avoir eu des salaires et traitements d'au moins 10 000 \$ à l'âge de 55 ans afin d'être inclus dans l'étude. La principale préoccupation pendant les années 1970 était de savoir si les Canadiens qui avaient d'importants revenus pendant leurs années de travail verraient ce revenu remplacé au moment de leur retraite. L'étude de LaRochelle-Côté et coll. (2008) a examiné cette question.
3. Dans la présente étude, tous les particuliers ayant une moyenne mobile d'au moins 10 000 \$ de revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » ont été mis dans l'échantillon. On a choisi ce nouveau seuil parce que les particuliers faisant partie de ménages dont le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » était de moins de 10 000 \$ avaient une plus faible probabilité de compléter une déclaration de revenus au début des années 1980.
4. Le revenu familial ajusté par « équivalent adulte » est une mesure par habitant du revenu familial qui tient compte des économies d'échelle dans les familles plus grandes. On le calcule en divisant le revenu familial par la racine carrée de la taille de la famille. Par exemple, si une famille de quatre a un revenu familial non ajusté de 50 000 \$, le revenu ajusté par « équivalent-adulte » de cette famille est de 25 000 \$.
5. Un quintile représente un cinquième de la population selon le revenu total. Le quintile inférieur comprend les 20 % les moins élevés en ce qui a trait au revenu total, le quintile intermédiaire correspond aux 20 % du milieu et le quintile supérieur comprend les 20 % les plus élevés.

6. Les particuliers qui sont décédés au cours de la période sont compris dans l'échantillon jusqu'à leur dernière année complète de données.
7. Comme il a été indiqué plus haut, on utilise une forme de revenu « permanent » en vertu duquel le revenu familial déclaré à chaque âge est une moyenne mobile de trois ans. Par exemple, le revenu familial d'une personne âgée de 55 ans en 1983 est en fait le revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » de cette personne à l'âge de 54 à 56 ans (entre 1982 et 1984 inclusivement), et le revenu de cette même personne à l'âge de 78 ans est le revenu moyen de 77 à 79 ans (entre 2005 et 2007 inclusivement).
8. La légère hausse des taux de remplacement constatée au début des années 1990 coïncide avec un changement à la politique fiscale dans le cadre duquel les particuliers ne pouvaient plus demander une déduction pour les gains en capital réalisés après février 1994. Cela a encouragé les particuliers à déclarer des gains en capital plus élevés qu'à l'habitude afin de bénéficier de toute partie de leur exonération des gains en capital non utilisée de 100 000 \$. Les taux de remplacement étaient plus lisses lorsque les gains en capital étaient retirés du numérateur et du dénominateur. Le changement à la politique a également eu des effets pendant deux autres années étant donné que tous les chiffres sur le revenu sont exprimés en moyennes mobiles de trois ans.
9. Dans la mesure où les particuliers du quintile de revenu supérieur ont des revenus disponibles plus importants sur lesquels ils peuvent compter, comme le révèlent les niveaux élevés de revenus de placement, les taux de remplacement peuvent sous-estimer leur niveau de bien-être économique comparativement à ceux des quintiles inférieurs.

■ Documents consultés

BROWN, W. Mark, Feng HOU et Amélie LAFRANCE. 2010. *Revenus des Canadiens à l'âge de la retraite et en âge de travailler : prise en compte de la propriété*, produit n° 11F0027M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 47 p., « Série de documents de recherche sur l'analyse économique », n° 064, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0027m/11f0027m2010064-fra.pdf> (site consulté le 9 août 2010).

DENTON, Frank T., Ross FINNIE et Byron G. SPENCER. 2009. *Income Replacement in Retirement: Longitudinal Evidence from Income Tax Records*, Hamilton, Ontario, McMaster University, 57 p., « Social and Economic Dimensions of an Aging Population (SEDAP) Research Papers », n° 261, <http://socserv.mcmaster.ca/sedap/p/sedap261.pdf> (site consulté le 26 juillet 2010).

GOUVERNEMENT DU CANADA. 1980. *Le système de revenu de retraite au Canada : problèmes et possibilités de réforme*, deux volumes, Ottawa, Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite.

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien, John MYLES et Garnett PICOT. 2008. *Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 62 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 306, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2008306-fra.pdf> (site consulté le 21 juillet 2010).

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien, John MYLES et Garnett PICOT. 2010. *Remplacement du revenu familial pendant les années de retraite : quels sont les résultats des Canadiens?*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 26 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 328, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2010328-fra.pdf> (site consulté le 29 juillet 2010).

MINTZ, Jack M. 2009. *Rapport sommaire des travaux de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite*, résumé des travaux de recherche préparés pour le Groupe de travail sur le niveau adéquat du revenu de retraite établi par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances, 18 décembre, <http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/pension/riar-narr-fra.asp> (site consulté le 27 juillet 2010).

PERRIN, Guy. 1969. « Reflections on fifty years of social security », *Revue internationale du Travail*, vol. 99, n° 3, p. 249 à 290.

SCHELLENBERG, Grant, et Yuri OSTROVSKY. 2009. *Protection en matière de pensions, situation par rapport à la retraite et taux de remplacement du revenu d'une cohorte de personnes âgées canadiennes*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 36 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 321, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2009321-fra.pdf> (site consulté le 27 juillet 2010).

Adaptation de l'étude « *Remplacement du revenu familial pendant les années de retraite : quels sont les résultats des Canadiens?* », produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 328,

<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2010328-fra.pdf>.

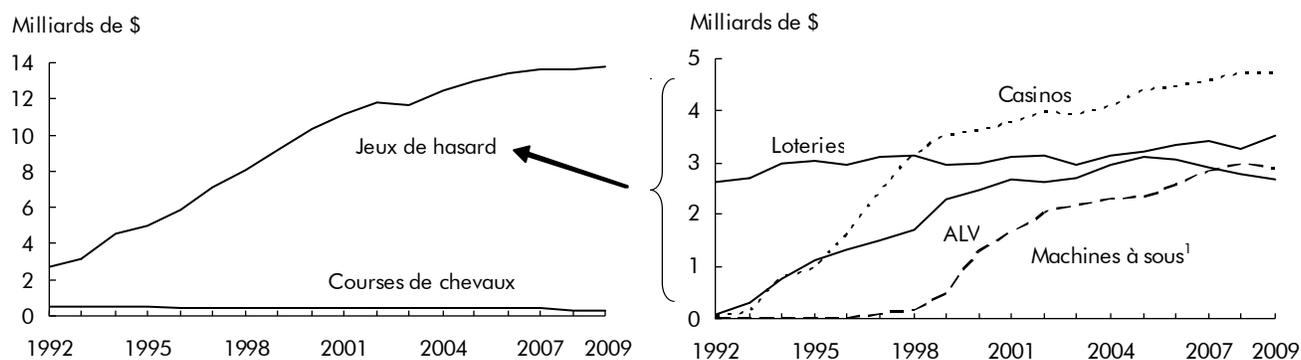
Jeux de hasard, 2010

Katherine Marshall

- Les recettes nettes tirées des loteries, des appareils de loterie vidéo (ALV), des casinos et des machines à sous à l'extérieur des casinos gérés par l'État ont augmenté de façon soutenue, passant de 2,73 milliards de dollars en 1992 pour se stabiliser et demeurer à environ 13,7 milliards de dollars depuis 2007 (13,75 milliards de dollars en 2009)¹.
- Les recettes nettes provenant des paris mutuels (courses de chevaux) ont chuté, passant de 532 millions de dollars à 355 millions au cours de la même période (1992 à 2009).
- Les recettes nettes tirées des casinos ont continué de représenter le tiers de l'industrie du jeu (34 %) en 2009, tandis que les recettes et la proportion que celles-ci constituaient étaient à la hausse dans le cas des loteries (26 %) et légèrement à la baisse dans le cas des machines à sous à l'extérieur des casinos (principalement dans les hippodromes) [21 %] et des ALV (19 %).
- Les recettes moyennes de jeu par personne de 18 ans et plus en 2008 allaient de 115 \$ dans les trois territoires à 830 \$ en Saskatchewan, avec une moyenne nationale de 520 \$².
- Les travailleurs du secteur des jeux de hasard étaient plus susceptibles, comparativement à ceux des autres secteurs, d'avoir fait tout au plus des études secondaires (53 % contre 40 %), d'être rémunérés à l'heure (85 % contre 65 %), de toucher des gains inférieurs (20,25 \$ l'heure contre 23,55 \$) et de recevoir des pourboires (31 % contre 7 %).
- La part de l'emploi occupée par les hommes dans l'industrie du jeu a augmenté, passant de 35 % en 1992 à 51 % en 2009. De même, le taux d'emploi à plein temps a crû, passant de 60 % à 82 % entre ces deux années³.
- Environ 6 femmes ou hommes sur 10 vivant seuls ont déclaré dépenser de l'argent pour au moins une activité liée aux jeux de hasard. Cependant, les hommes ont dépensé en moyenne plus que les femmes, soit 560 \$ comparativement à 455 \$.
- La participation aux jeux de hasard et les dépenses moyennes qui y sont liées progressaient en fonction du revenu des ménages. Par exemple, 51 % des ménages ayant un revenu de moins de 20 000 \$ ont joué en 2008 et y ont consacré en moyenne 395 \$, tandis que les chiffres correspondants chez les ménages touchant un revenu de 80 000 \$ ou plus étaient de 78 % et de 555 \$.

Pour plus de renseignements, on peut joindre Katherine Marshall, Division de la statistique du travail, au 613-951-6890 ou à perspective@statcan.gc.ca.

Graphique A Les recettes nettes tirées des jeux de hasard gérés par l'État se sont stabilisées récemment



1. Il s'agit de celles qui se trouvent à l'extérieur des casinos gérés par l'État.
Source : Statistique Canada, Comptes nationaux.

Tableau 1 Recettes et bénéfices liés aux jeux de hasard

	Recettes tirées des jeux de hasard ¹		Bénéfices tirés des jeux de hasard ²		Proportion des recettes totales ³		Recettes par personne (18 ans et plus) ⁴	
	1992	2008	1992	2008	1992	2007	1992	2008
	millions de \$ (courants)				%		\$	
Canada	2 734	13 665	1 680	6 747	1,9	4,7	130	520
Terre-Neuve-et-Labrador	80	198	42	103	2,3	2,9	190	480
Île-du-Prince-Édouard	20	43	7	16	2,7	3,2	210	385
Nouvelle-Écosse	125	317	72	144	2,8	3,9	180	420
Nouveau-Brunswick	117	219	49	137	2,7	3,1	210	365
Québec	693	2 744	472	1 419	1,8	3,6	130	440
Ontario	853	4 733	529	1 716	1,9	4,8	105	465
Manitoba	153	639	105	305	2,5	5,3	185	690
Saskatchewan	62	643	39	343	1,1	5,8	85	830
Alberta	225	2 205	125	1 479	1,6	6,2	120	790
Colombie-Britannique	403	1 915	239	1 078	2,2	5,6	155	540
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	5	9	1	7	0,3	0,3	80	115

1. Total de l'argent parié dans tous les jeux de hasard gérés par l'État, tels que les loteries, les casinos et les ALV, moins les prix et les lots. Les révisions concernant les estimations provinciales seront faites en novembre 2010.

2. Recettes nettes des gouvernements provinciaux provenant des recettes de jeu totales, moins les frais d'exploitation et les autres frais (voir Sources des données et définitions).

3. Le calcul de la proportion des recettes totales pour 2007 se base sur les recettes tirées des jeux de hasard de 2007 et sur les recettes provinciales totales de 2007. Les chiffres des recettes provinciales pour 2008 seront disponibles en novembre 2010.

4. Personnes de 18 ans et plus, puisqu'il s'agit de l'âge légal pour participer aux jeux de hasard dans la plupart des provinces.

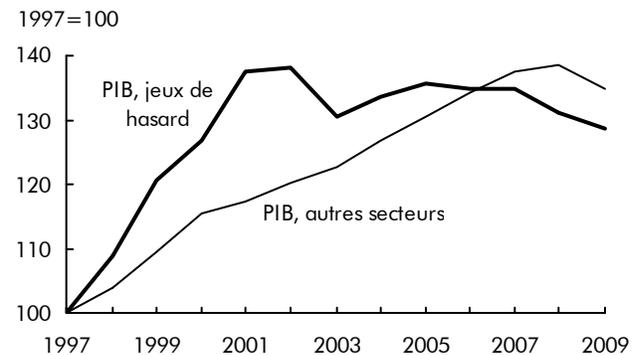
Sources : Statistique Canada, Comptes nationaux, Division des institutions publiques (statistiques de gestion financière) et estimations postcensitaires de la population.

Tableau 2 Caractéristiques des travailleurs

	Jeux de hasard ¹		Autres	
	1992	2009	1992	2009
Total des travailleurs	11	43	12 720	16 806
		milliers		
		%		
Sexe				
Hommes	35	51	55	52
Femmes	65	49	45	48
Âge				
15 à 34	57	39	45	36
35 ans et plus	43	61	55	64
Scolarité				
Diplôme d'études secondaires ou moins	66	53	57	40
Certificat ou diplôme d'études post-secondaires	21	31	27	35
Diplôme universitaire	13	15	16	25
Régime de travail				
Temps plein	60	82	81	81
Temps partiel	40	18	19	19
Provinces				
Atlantique	8	3	7	7
Québec	F	16	24	23
Ontario	28	37	39	39
Prairies	30	26	17	18
Colombie-Britannique	25	17	13	13
Catégorie de travailleurs				
Employés	99	97	85	84
Travailleurs autonomes	F	F	15	16

1. L'emploi dans les hippodromes, y compris ceux où l'on retrouve des machines à sous ou d'autres jeux de hasard, est exclu. Ces activités sont plutôt codées sous la catégorie « sports-spectacles ».

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Graphique B Le PIB lié aux jeux de hasard a fléchi avant le reste de l'économie

Note : Le prix (prix de base) des biens et des services produits. Le PIB propre au secteur des jeux de hasard se rapporte strictement aux activités comportant des paris, par exemple, les ventes de billets de loterie ou celles générées par les ALV ainsi que les paris aux casinos. Les autres retombées économiques reliées au secteur, comme celles touchant l'hôtellerie, la restauration, les services de sécurité ainsi que l'entretien des édifices et de l'équipement, ne sont pas incluses.

Source : Statistique Canada, Comptes nationaux.

Tableau 3 Caractéristiques des emplois

	Jeux de hasard		Autres	
	1997	2009	1997	2009
		milliers		
Employés¹	33	41	11 323	14 106
		%		
Syndiqués ²	29	30	34	31
Non syndiqués	71	70	66	69
Emploi permanent	91	93	89	87
Emploi temporaire	9	7	11	13
Recevant habituellement des pourboires	27	31	7	7
Pas de pourboires	73	69	93	93
Rémunérés à l'heure	80	85	61	65
Non rémunérés à l'heure	20	15	39	35
Gains horaires moyens³, temps plein				
		\$		
Les deux sexes	13,30	20,25	16,55	23,55
Hommes	13,75	21,70	17,85	25,05
Femmes	12,90	18,60	14,75	21,70

1. Des questions plus détaillées sur les employés ont été incorporées à la suite du remaniement de l'Enquête sur la population active en 1997.

2. Comprend les personnes non syndiquées mais dont l'emploi est assujéti à une convention collective.

3. Comprend les pourboires et les commissions.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Tableau 4 Dépenses des ménages consacrées aux jeux de hasard

	Au moins un jeu de hasard		Loteries d'État		Autres loteries, tombolas, etc.		Casinos, machines à sous et ALV		Bingos	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Ensemble des ménages										
2000	490	74	240	63	80	31	525	21	730	9
2001	515	72	250	61	95	29	535	20	795	9
2002	570	73	250	63	125	30	680	21	900	7
2003	505	74	235	64	95	28	650	19	800	8
2004	515	71	260	61	100	28	655	19	800	6
2005	550	69	250	60	140	26	710	17	945	6
2006	495	73	255	64	110	28	685	19	520	6
2007 ¹	645	52	280	48	125	17	850	17	790	4
2008	480	70	250	62	110	25	695	18	655	5
Ménages ne comptant qu'une personne²										
Hommes	560	64	290	55	130	18	925	17	835	2
18 à 44	270	59	135	49	115	19	355	20	F	F
45 à 64	680	71	365	64	115	21	1 220	16	F	F
65 ans et plus	945	63	445	55	235	13	2 180	14	F	F
Femmes	455	58	170	49	60	16	970	13	600	7
18 à 44	525	55	135	45	45	17	1 005	20	F	F
45 à 64	390	66	165	59	75	20	670	12	1 385	5
65 ans et plus	470	55	195	43	60	14	1 140	11	435	9
Ensemble des ménages										
Terre-Neuve-et-Labrador	455	75	270	63	85	36	635	8	665	14
Île-du-Prince-Édouard	400	73	250	61	95	42	450	11	440	11
Nouvelle-Écosse	410	76	215	63	100	45	440	16	815	7
Nouveau-Brunswick	450	72	300	61	85	39	350	8	800	10
Québec	390	71	245	67	65	16	780	11	380	5
Ontario	490	71	260	62	115	24	590	21	715	4
Manitoba	580	72	245	59	120	36	650	24	885	9
Saskatchewan	720	76	220	62	125	48	1 050	27	825	7
Alberta	645	64	275	55	165	32	915	19	1 140	3
Colombie-Britannique	460	65	220	58	90	25	745	19	425	3
Revenu après impôt										
Moins de 20 000 \$	395	51	150	42	50	11	1 090	10	465	6
20 000 \$ à 39 999 \$	500	66	270	57	75	15	730	16	745	7
40 000 \$ à 59 999 \$	475	73	260	66	105	28	555	20	785	5
60 000 \$ à 79 999 \$	390	77	255	71	110	29	370	20	490	4
80 000 \$ et plus	555	78	260	69	130	40	870	21	605	2

1. De nouvelles questions de sélection ont été ajoutées en 2007 afin de réduire le fardeau de réponse; cependant, pour certaines catégories, y compris les jeux de hasard, le taux de réponse a été plus faible que prévu. Ces questions de sélection ont été modifiées pour 2008. Voir le numéro 62F0026M au catalogue, n° 1, pour plus de renseignements.

2. L'étude des ménages ne comptant qu'une personne permet l'examen des caractéristiques individuelles. Les données renvoient aux personnes de 18 ans et plus, car il s'agit de l'âge légal pour participer aux jeux de hasard dans la plupart des provinces.

Note : Les dépenses sont celles des ménages ayant des dépenses. Les chiffres se rapportent à l'année 2008, sauf indication contraire.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

Sources des données et définitions

Enquête sur la population active : enquête-ménage mensuelle qui recueille de l'information sur l'activité sur le marché du travail ainsi que sur la classification détaillée des professions et des industries concernant les personnes de 15 ans et plus.

Comptes nationaux : le programme relatif aux Comptes des revenus et des dépenses (CRD) trimestriels est un des multiples programmes constituant le Système de comptabilité nationale. Les CRD présentent de façon détaillée les comptes de revenus et de dépenses annuels et trimestriels pour tous les secteurs de l'économie canadienne, notamment les ménages, les entreprises, les gouvernements et les non-résidents.

Enquête sur les dépenses des ménages : enquête annuelle instituée en 1997 et qui a remplacé l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur l'équipement ménager. Elle recueille des données sur les dépenses, le revenu, l'équipement ménager et d'autres caractéristiques propres aux familles et aux particuliers vivant dans des ménages privés.

Secteur des jeux de hasard : ce secteur inclut les établissements qui servent principalement à des installations de jeux de hasard comme les casinos, les bingos et les appareils de loterie vidéo, ou qui offrent des services de jeux de hasard tels que les loteries et les paris hors hippodromes. Les courses de chevaux ainsi que les hôtels, les bars et les restaurants qui ont des casinos ou des appareils de jeu sur les lieux sont exclus.

Bénéfices tirés des jeux de hasard : recettes nettes de tous les jeux de hasard gérés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, tels que les loteries, les casinos et les ALV,

après déduction des prix et des lots, des frais d'exploitation (salaires et traitements compris), des paiements au gouvernement fédéral, des autres frais généraux et charges. Les autres charges comprennent des catégories comme les « paiements exceptionnels » ou les « cotisations sur les gains », qui varient selon la province et qui peuvent influencer sur le taux de profit.

Recettes tirées des jeux de hasard : ensemble des recettes provenant des loteries, des casinos et des ALV gérés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, moins les prix et les lots. Les recettes de jeu provenant des organismes caritatifs et destinées à ces derniers de même que les recettes provenant des réserves indiennes sont exclues.

Casino d'État : casino commercial géré par le gouvernement. Les permis, les licences et les règlements des casinos, qu'ils soient gérés par des organismes caritatifs ou par l'État, varient selon la province. Les casinos d'État, maintenant légalisés dans plusieurs provinces, diffèrent également selon le degré de participation publique et privée à leurs opérations et à leur gestion. Certains casinos d'État sont gérés entièrement comme des sociétés d'État, alors que d'autres sous-traitent certaines opérations — par exemple, l'entretien, la gestion ou les services — au secteur privé.

Appareil de loterie vidéo (ALV) : jeu de hasard électronique autonome à encaissement automatique. Les lots sont payés par un système d'encaissement informatisé, contrairement aux lots instantanés en argent obtenus des machines à sous. Les ALV sont gérés par les sociétés de loterie provinciales.

Tableau 5 Dépenses des ménages consacrées à tous les jeux de hasard selon la catégorie de revenu, 2008

	Dépenses moyennes		Pourcentage déclarant	% d'argent consacré au jeu par rapport au revenu total	
	Tous les ménages	Ménages déclarants		Tous les ménages	Ménages déclarants
Revenu après impôt	335	480	70	0,5	0,6
Moins de 20 000 \$	200	395	51	1,5	2,8
20 000 \$ à 39 999 \$	330	500	66	1,1	1,7
40 000 \$ à 59 999 \$	345	475	73	0,7	1,0
60 000 \$ à 79 999 \$	305	390	77	0,4	0,6
80 000 \$ et plus	430	555	78	0,4	0,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

■ Notes

1. Se rapporte au total de l'argent parié pour tous les jeux de hasard non caritatifs gérés par l'État, tels que les loteries, les casinos et les ALV, moins les prix et les lots.
2. L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et le classement des dépenses provinciales selon les Comptes nationaux diffèrent, en partie parce que l'EDM comprend les jeux de hasard caritatifs et non caritatifs.
3. L'emploi dans les hippodromes, y compris ceux où l'on retrouve des machines à sous ou d'autres jeux de hasard, est exclu. Ces activités sont plutôt codées sous la catégorie « sports-spectacles ».